

“Bouger les lignes” prendra de 5 à 15 ans

Politique La ministre Greoli a reçu les recommandations de tous les groupes de réflexion.

Alda Greoli avait donné rendez-vous vendredi au Rockerill, à Charleroi, pour clore la phase consultative du projet “Bouger les lignes”. Initié par sa prédécesseure, Joëlle Milquet, il a pour objectif de construire la nouvelle offre culturelle du XXI^e siècle.

Désormais en possession des rapports de synthèse des six coupoles thématiques précédemment établies, la ministre de la Culture de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) s’est félicitée du travail accompli. Les nombreuses réunions et rencontres publiques ont rassemblé près de 4700 participants. Deux années de réflexion et de consultations qui ont débouché sur un document de synthèse de 200 pages contenant pas moins de 804 recommandations formulées par le secteur pour proposer une offre culturelle en phase avec les évolutions de la société.

Transparence et formation

Il est évidemment impossible de toutes les passer en revue, mais certaines sont transversales. Le besoin de plus de transparence est criant. Comme l’a montré notre enquête sur la fréquentation des théâtres en Wallonie et à Bruxelles (lire “La Libre” du 2 février), il est parfois très difficile de savoir ce qui se fait en FWB en matière de culture, qui ça touche, quelles sont les aides possibles pour les acteurs du secteur, les interlocuteurs qui peuvent répondre à leurs questions, etc. Présent, Xavier Canonne, directeur du musée de la Photographie de Charleroi, n’y est pas allé par quatre chemins s’agissant de la gouvernance: “Il n’y a pas de pays au monde où il y a autant de créateurs sur un territoire aussi petit, a-t-il souligné, mais ça n’empêche qu’il y a encore trop de gabegies.” Sans le citer, il visait le

Manège de Mons et les rémunérations très élevées dont ses dirigeants ont profité.

L’accent doit aussi être mis sur la formation et l’accompagnement, ont insisté les intervenants des coupoles. Cela ne concerne pas que les artistes mais aussi les professeurs et les acteurs de médiations, “qu’il s’agisse des animateurs des centres culturels, des associations, mais aussi des écoles des devoirs, de l’accueil extra-scolaire, etc.”, a précisé Alda Greoli.

Au centre de priorités politiques

L’état des lieux dressé, les recommandations formulées, il s’agit à présent de concrétiser le tout sur le terrain. Cela prendra du temps, reconnaît la ministre de la Culture, même si certaines initiatives sont déjà en

cours. C’est le cas du décret sur les arts de la scène qui a été voté, du nouveau décret sur le cinéma adopté hier en commission (lire ci-dessous) et de celui sur le prix unique du livre qui est en deuxième lecture.

Certaines évolutions ne nécessiteront parfois qu’un ordre adressé à l’administration. Pour d’autres, elles ne pourront se réaliser qu’après la mise en place d’une autre mesure. Enfin, des décisions devront faire l’objet de discussions préalables avec des ministres également compétents. Il faudra donc compter de cinq à quinze ans avant d’évaluer les changements et les plus-values apportées. D’où cette “mise en garde” d’Alda Greoli: “Il serait terrible et assasin de ne pas avoir la mémoire de ce que nous venons de faire.”

S’agissant des moyens nécessaires pour faire aboutir ces recommandations, la ministre de la Culture entend agir de façon responsable, précisant d’emblée que toute réforme ne représente pas un coût. Mais un chiffrage sérieux va être demandé.

Alda Greoli l’a répété, il s’agit désormais de “remettre la Culture au centre des priorités politiques car c’est elle qui fonde ce que nous sommes aujourd’hui et ce que nous serons demain ensemble”.

Charles Van Dievoort

804

RECOMMANDATIONS

Total des propositions visant à assurer une offre culturelle renouvelée en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Épinglé

Nouvelles règles en vue pour le cinéma et la création audiovisuelle

Décret. La commission Culture du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a approuvé jeudi soir un avant projet de décret révisant les règles de soutien au cinéma et la création audiovisuelle. Le texte prévoit un échancier commun à partir de janvier 2018 afin d'assurer un meilleure égalité de traitement entre demandeurs de subsides. Leur octroi fera l'objet d'une forme de contractualisation selon un processus "*plus objectif et non arbitraire*". Le nouveau décret revoit aussi à la baisse le nombre des membres au sein des commissions de sélection amenées à choisir les films soutenus. Le projet de décret pourrait être définitivement approuvé dès la semaine prochaine. (Belga)